A'DOM GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 191 ter avenue Charles de Gaulle – 59510 Hem
877 674 010 RCS Lille Métropole
(la « **Société** »)

EXTRAIT
ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT
LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 26 JUIN 2026

LES SOUSSIGNES :

.....*LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE*

agissant en qualité de seuls associés de la Société (les « **Associés** »),

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- conformément aux dispositions de l'article 18.8 des statuts de la Société, les décisions des Associés peuvent être constatées par un acte sous seing privé.

ONT PRIS A L'UNANIMITE LA DECISION SUIVANTE AYANT POUR OBJET :

- ***Adjonction à l'objet social de la Société,***
- ***Pouvoirs en vue des formalités***

PREMIERE DECISION
Adjonction à l'objet social de la Société

Les Associés exposant leur souhait pour la Société d'obtenir la certification B Corp (« ***Benefit Corporation*** ») laquelle requiert notamment certaines modifications statutaires, **décident** de modifier l'article 2 des statuts ainsi qu'il suit :

*« **ARTICLE 2 – OBJET***

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

Holding et conseil en stratégie et gestion.

L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

La Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Dans le cadre de cette démarche, le Président, s'engage à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement.

En particulier les objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité sont les suivants :

- *Cultiver le bien-être et le développement au travail et en faire les piliers d'une mission humainement engagée ;*
- *Mettre notre utilité sociale au service d'un développement durable et de la préservation de l'environnement ;*
- *Soutenir par l'animation et l'accompagnement de ses participations, un accompagnement de qualité, accessible et respectueux, à chaque étape du parcours de soin.*

La Société a pour raison d'être d'animer, soutenir et accompagner ses filiales et participations dans le développement de solutions et d'organisations contribuant à assurer, pour chaque patient, un parcours de soin fluide et personnalisé, facilitant le retour à l'autonomie. »

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent procès-verbal est signé par voie électronique, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme https://yousign.com/fr-fr, ainsi que le reconnaît et l'accepte chacun des signataires.

Pour extrait
Certifié conforme



Le Président
Monsieur Mathieu Beerens